

**Subventions aux associations de quartiers et diverses -
Deuxième répartition 1998**

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Commission Vie Associative propose au Conseil Municipal de procéder, au titre de 1998, à une deuxième répartition de subventions aux associations suivantes :

Associations	Obtenu en 1997	Demande 1998	Proposition Commission
La Palmeraie	15 000 F	5 000 F	5 000 F
RECIDEV	3 000 F	10 000 F	6 000 F
Société Protectrice des Animaux	15 000 F	36 000 F	15 000 F

La dépense totale, soit 26 000 F, est à prélever sur le chapitre 41070/92.241/6574.

«**M. DUVERGET :** Nous nous étions fait l'écho des difficultés concernant la Société Protectrice des Animaux et le Conseil Municipal d'ailleurs avait été saisi à l'époque. La somme allouée est la même que l'année dernière, y a-t-il eu des contacts entre les services de la Ville et la SPA ?

M. LE MAIRE : Raymond JEANNIARD n'est pas là mais je sais qu'il a pris des contacts et suit cela de près.

Mme MONTEL : Deux abstentions, Monsieur le Maire, je trouve que vous ne donnez pas assez à la SPA.

M. LE MAIRE : Tantôt c'est trop, tantôt ce n'est pas assez. On essaiera de faire mieux».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions, adopte cette répartition.

Récépissé préfectoral du 29 juin 1998.